

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Aide d'urgence aux exploitants agricoles impactés par la crise sanitaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une aide d'urgence au bénéfice des 162 exploitants agricoles touchés par la crise sanitaire, pour un montant total de 699 610 € dont le détail figure en annexe au rapport,
- de verser à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône la somme de 17 687,50 € correspondant à la prestation pour la mise en œuvre du dispositif.

La dépense de 717 297,50 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

Madame CALLET ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées